



DECLARATION PREALABLE

AU 1^{er} Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Monsieur le Directeur Général,

Créé au 1^{er} janvier 2014, le CEREMA a vocation à être un Établissement Public, porteur d'un projet ambitieux de renforcement et de renouvellement de l'expertise technique de l'État et des collectivités territoriales au service de l'aménagement durable des territoires. Pour Force Ouvrière, un véritable « bien commun » de la Nation.

Bien que jeune et issu d'une genèse parfois chaotique, le CEREMA peut compter sur la qualité et l'expérience de ses 3 100 agents. Sa richesse est unique issue de l'histoire, des méthodes de travail, et des productions provenant des 11 établissements fusionnés. Le CEREMA peut s'appuyer sur ses agents et leurs compétences pour mener pleinement ses missions, en valorisant leur complémentarité et leur diversité.

Mais à peine créé, le CEREMA apparaît déjà fragilisé ! En effet, le budget 2014 de l'Établissement, dont une présentation nous sera faite aujourd'hui, n'apporte aucune des garanties nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement : il ne prévoit aucune dotation aux amortissements, et le fonds de roulement est quasi-inexistant. Ceci revient simplement à dire que l'État ne finance pas le renouvellement de l'outil de travail et n'accorde aucune marge de fonctionnement dans l'exécution du budget, situation potentiellement problématique en fin d'exercice.

Force Ouvrière demande que le compte administratif qui sera arrêté en fin d'année, ainsi que les budgets futurs, intègrent ces éléments en toute honnêteté afin que l'établissement public tout nouvellement créé puisse pleinement tenir le rôle qui lui est dévolu auprès de l'État et des collectivités territoriales.

D'autre part, en ces temps de restrictions budgétaires et d'attaques annoncées sur les opérateurs de l'État dans le cadre du « pacte de responsabilité », et en constatant qu'une partie majeure des dépenses de fonctionnement hors personnels seront financées à partir des ressources propres, il est à craindre que le CEREMA ne doive adopter une

« approche commerciale » afin de pouvoir terminer ses exercices à l'équilibre! Or, les notions d'intérêt général et de service public sont le fondement même du CEREMA, comme le stipule la loi du 28 mai 2013 portant création de l'établissement : "L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques [...]"!

Force Ouvrière a conditionné sa signature au bas du protocole d'accord de décembre 2013 à l'ouverture du CEREMA aux collectivités. Tout au long des débats sur l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, Force Ouvrière a promu un CEREMA intervenant « à leur bénéfice » en tant qu'échelon de mise en œuvre de politiques publiques partagées, et non seulement « pour leur compte » en tant que simples donneurs d'ordre.

L'action du CEREMA en faveur des collectivités ne doit donc pas être jugée seulement au travers des recettes en provenance de tiers ; l'État doit également financer cette activité au profit de l'intérêt général. FO restera vigilant sur la politique adoptée par le nouvel établissement et veillera à ce que le CEREMA n'adopte pas une politique mercantile de rentabilisation maximale de ses activités pour compte de tiers, au détriment de nouvelles missions plus exploratoires et donc moins rentables. En ce sens, le chantier présenté aujourd'hui sur la stratégie de l'Établissement constitue un chantier fondamental qui prédéterminera son positionnement à venir.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que FO a œuvré dès l'origine pour que la gouvernance du CEREMA laisse une large place aux représentants des collectivités territoriales, qui doit se traduire aujourd'hui par leur participation au plus haut niveau dans les instances décisionnaires de l'établissement. Indéfectiblement attachés aux principes de neutralité et d'indépendance qui constituent les valeurs fondatrices de FO, ses représentants n'orienteront pas le choix du conseil d'administration dans la désignation de son président. Pour autant, les pouvoirs publics et le législateur lui en ayant donné les moyens, FO sera attentif à ce que les représentants de l'administration s'attachent à tenir, dans le cadre de ce vote, l'engagement ministériel de ce réel partage de la gouvernance du CEREMA.

Enfin, en ouverture de ce premier Conseil d'Administration, nous appelons chaque administrateur à être particulièrement attentif à ces éléments qui conditionneront la réussite de la création et la pérennité de notre Établissement.

Ce Conseil d'Administration est selon nous un lieu privilégié pour construire une stratégie du CEREMA partagée entre ses partenaires et ses personnels.

Les administrateurs désignés par Force Ouvrière s'attacheront à y suivre trois mots d'ordre : vigilance, exigence et indépendance !

Nous vous remercions.

Les administrateurs désignés par Force Ouvrière